

Le sénateur Kenny: Si vous me le permettez, honorables sénateurs, j'aimerais également demander au leader du gouvernement de demander pourquoi le Canada n'a pas encore ratifié cette convention.

Le sénateur Murray: Je n'y manquerai pas.

LA SOCIÉTÉ RADIO-CANADA

L'EXCLUSION DU NOUVEAU-BRUNSWICK D'UNE ÉMISSION PROPOSÉE

L'honorable L. Norbert Thériault: Honorables sénateurs, à la suite de la déclaration faite par mon collègue, le sénateur Corbin, à propos de l'article portant sur la Société Radio-Canada, je voudrais demander au leader du gouvernement au Sénat s'il aurait l'obligeance de vérifier auprès de la personne qui est chargé des célébrations. Je sais que le gouvernement ne peut pas et ne veut pas dicter sa conduite à Radio-Canada, mais assurément dans un cas comme celui-ci il faudrait faire une enquête pour savoir comment et pourquoi le Nouveau-Brunswick a été la seule province exclue de l'émission télévisée proposée.

L'honorable Lowell Murray (leader du gouvernement): Honorables sénateurs, j'ai lu la nouvelle à laquelle font allusion le sénateur Corbin et le sénateur Thériault. Je dirais que je partage leur consternation devant la tournure des événements. Je prierai assurément mon collègue, M. Perrin Beatty, qui rend compte au Parlement de l'activité de la Société Radio-Canada, de demander à cette dernière une explication à ce sujet.

LA COMMISSION CANADIENNE DU BLÉ

LA COMMERCIALISATION DES CÉRÉALES—LA POLITIQUE DU GOUVERNEMENT

L'honorable Gildas Molgat (chef adjoint de l'opposition): Honorables sénateurs, ma question au ministre a trait à la politique du gouvernement en ce qui concerne la Commission canadienne du blé. Comme le ministre le sait, cet organisme est dans l'ouest du Canada un instrument très important pour la commercialisation ordonnée des céréales, et la méthode de commercialisation préférée des céréaliculteurs des Prairies en général. Pourtant, nous nous apercevons peu à peu que l'avenir de cet organisme est en danger.

Dernièrement, des mesures ont été annoncées afin de permettre les exportations privées de céréales canadiennes à destination des États-Unis, qui étaient auparavant l'exclusivité de la Commission canadienne du blé. Dernièrement encore, par suite des compressions budgétaires, il semble que l'on ait réduit, voire éliminé les mesures d'inspection des céréales expédiées à l'étranger par camion. Ceci veut dire que, dorénavant, les camions canadiens transportant des céréales aux États-Unis ne seront soumis à aucune inspection. De nombreux habitants de l'Ouest soupçonnent le gouvernement de s'être, depuis l'Accord de libre-échange, laissé influencé par les Américains et d'appliquer une politique visant à éliminer progressivement la Commission canadienne du blé.

Le ministre pourrait-il nous dire quelle est exactement la position du gouvernement? Le gouvernement appuie-t-il la

Commission canadienne du blé, ou cherche-t-il en fait à l'éliminer?

L'honorable Lowell Murray (leader du gouvernement): Honorables sénateurs, le dernier point soulevé par l'honorable sénateur est une de ces chimères que l'on évoque chaque fois que l'on veut critiquer l'Accord de libre-échange. Comme l'honorable Roy McLaren l'avait très justement prédit il y a quelques années, l'opposition blâme l'Accord de libre-échange chaque fois qu'il y a un problème quel qu'il soit.

La position du gouvernement en ce qui concerne la Commission canadienne du blé n'a pas changé. Nous continuons d'appuyer cet organisme. Quant aux raisons qui ont conduit à autoriser les exportations privées, je demanderai au ministre responsable, M. Mayer, de me dire ce qu'il en est et j'en informerai le Sénat en temps voulu.

LES FINANCES NATIONALES

LA HAUSSE DU DÉFICIT—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

L'honorable H.A. Olson: Honorables sénateurs, j'ai à la main un communiqué de presse du ministre des Finances faisant connaître les chiffres pour les trois premiers trimestres de l'exercice financier en cours; ces chiffres révèlent qu'à la fin de décembre, c'est-à-dire après trois trimestres, le déficit réel s'élevait à 26,8 milliards de dollars, soit environ 8 milliards de plus que l'année auparavant.

Cela veut-il dire que nous nous dirigeons vers un déficit total de 40 milliards quand nous aurons terminé le quatrième trimestre en suivant la tendance qui a été établie pour les trois premiers trimestres?

L'honorable Lowell Murray (leader du gouvernement): Pas du tout, honorables sénateurs. Mon collègue, le ministre des Finances, a prévu dans son budget de février que le déficit pour l'exercice 1991-1992 atteindrait 30,5 milliards de dollars. Nous n'avons aucune raison de modifier cette prévision.

Le sénateur Olson: Avait-on prévu que le déficit allait augmenter de 8 milliards pour l'année financière en cours par rapport à l'année dernière et, dans l'affirmative, y aura-t-il une amélioration dans le montant de 7 ou 8 milliards entre le 1^{er} janvier et la fin de mars?

Le sénateur Murray: Eh bien, honorables sénateurs, les chiffres qui comptent sont ceux qui valent pour l'année entière, et le chiffre de 30,5 milliards pour l'exercice 1991-1992 ne représente certainement pas une augmentation de 8 milliards par rapport à celui de 1990-1991.

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES

L'ANALPHABÉTISME DES ENTREPRENEURS PRIVÉS QUI DISTRIBUENT LE COURRIER

L'honorable Philippe Deane Gigantès: Honorables sénateurs, le leader du gouvernement aurait-il l'obligeance de demander au ministre chargé de la Société des postes de bien vouloir intervenir pour que, dans le district postal J9H 5E1, au Québec, l'entrepreneur privé qui distribue le courrier se fasse remplacer, lorsqu'il veut une journée de congé, par quelqu'un qui sait lire? J'ai reçu du courrier adressé à la fille de M. Joe Clark, et des erreurs similaires se sont produites ailleurs.